



## Information inaptitude salarié

-----  
Par SUN

Bonjour,

Je voudrais m'informer en tant qu'employeur concernant la situation suivante :

Nous avons un salarié qui était en arrêt du 30/09/2024 au 31/07/2025.

Nous avons demandé un contrôle de la sécu en avril 2025 car nous ne comprenions pas pourquoi il ne pouvait pas travailler alors que durant son arrêt il jouait tous les week-end au rugby...

Courant mai, après le contrôle, la sécu a arrêté de verser les IJ et nous de notre côté la prévoyance.

A la fin de son arrêt, il est donc allé voir le médecin du travail et a "passé sa commande". Le médecin l'a déclaré inapte à tous postes.

Après recherche, nous savons qu'il avait fait la même chose à son précédent emploi.

Nous allons donc, de fait le licencier pour inaptitude.

Ma question est la suivante :

Si nous apprenions qu'il retrouvait un poste identique à celui qu'il avait chez nous, quels recours avons nous pour dénoncer cet abus ?

Merci par avance pour vos réponses.

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous n'avez aucun recours, l'avis du medecin du travail s'impose à vous .

Une inaptitude, c'est pour un poste dans une entreprise à un moment T.

Vous auriez pu contester l'avis du medecin du travail dans les 15 jours , mais au final vous auriez du le licencier quand même .

Enfin ce n'est pas parce qu'on pratique du sport , qu'on n'est pas malade : c'est simplement interdit d'avoir des activités si le medecin ne les a pas autorisées .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

A la fin de son arrêt, il est donc allé voir le médecin du travail et a "passé sa commande".

Il faut être prudent avec ce genre d'affirmation, sans preuve c'est de la diffamation.

La suspension des IJ ne permet pas de présumer de l'état de santé du salarié, simplement du non respect de ses obligations.

Pendant un arrêt long j'ai continué mes activités sportives sur "ordre" du médecin qui les considérait comme importantes pour ma guérison.

-----  
Par SUN

Merci pour vos réponses.

Pour précision, sur les arrêts de travail, il était coché "sans activité" le rugby étant pour nous une activité ...?

Heureusement qu'il y a des personnes qui font encore très bien leur travail, et le contrôleur de la sécu a je pense mis le doigt sur cette énormité à mon sens. Mais malheureusement il faudrait faire contrôler aussi les médecins ...

Je comprends vos réponses, car vous ne connaissez pas l'historique de ce salarié.

Je me renseignerai auprès de l'inspection du travail en restant neutre bien évidemment.